

Rémi Lenoir
Université de Paris I

TRAVAIL DES FEMMES ET RELATIONS ENTRE CONJOINTS. EVOLUTION DES PROBLÉMATIQUES SOCIOLOGIQUES ET NOUVEAUX RAPPORTS DE FORCE CONJUGAUX.

Dans un texte célèbre, Engels décrit le "bouleversement de toute la vie de la famille" qu'entraîne dans les familles ouvrières le travail de la femme, notamment lorsque le mari est au chômage: "Dans bien des cas, la famille n'est pas tout à fait désagrégée par le travail de la femme mais tout y est mis sens dessus dessous. C'est la femme qui nourrit sa famille, et l'homme qui reste à la maison, garde les enfants, balaye les pièces et fait la cuisine. Ce cas est très très fréquent; à Manchester seulement on pourrait dénombrer plusieurs centaines de ces hommes, condamnés aux travaux domestiques. On peut aisément imaginer quelle légitime indignation cette castration de fait suscite chez les ouvriers (...). Et cependant, cette situation qui ôte à l'homme son caractère viril et à la femme sa féminité sans être en mesure de donner à l'homme une réelle féminité et à la femme une réelle virilité, cette situation qui dégrade de la façon la plus scandaleuse les deux sexes et ce qu'il y a d'humain en eux, c'est la conséquence dernière de notre civilisation"

Dans ce texte, à la fois quelque peu caricatural mais très dense, Engels pose le problème des fondements de l'ordre domestique et de la division sexuelle du travail (et à peine mentionné mais signalé très suggestivement de la division du travail sexuel) qu'il implique. Il rappelle ce que la plupart des études sur l'activité professionnelle des femmes vont démontrer plus tard, l'importance décisive des ressources respectives des conjoints, non seulement pour comprendre la répartition des tâches entre les conjoints et ses différentes modalités, mais aussi et généralement ce que certains n'hésitent pas à décrire comme "une lutte conjugale pour le pouvoir domestique" et plus précisément, paraphrasant Max Weber,

pour "le monopole légitime du pouvoir dans les affaires domestiques"².

Pour ceux qui, sans autres formes de médiations, infèrent de l'accès des épouses au travail salarié, la condition première de la "libération des femmes" ou, moins triomphalement, une répartition plus égalitaire des décisions et des tâches domestiques entre les conjoints, on peut rappeler avec Marx, mais aussi en s'appuyant sur les premières mesures de législation industrielle de la seconde moitié du 19^e siècle et des rapports qui les ont précédées³ qu'à l'origine le salariat a été pour les ouvrières, la cause d'une double "exploitation", celle du prolétaire, son mari qui devient à cette occasion un "marchand d'esclaves" et, celle du capitaliste⁴. C'est dire que les enquêtes sur la division du travail domestique et les relations entre conjoints qu'elle engendre porte souvent la marque des enjeux sociaux que constitue la définition des fonctions conférées à la "famille" et des rôles des membres qui la composent.

LE "COÛT FAMILIAL" DU TRAVAIL SALARIÉ.

L'évolution de la problématique des recherches sur les budgets-temps de ménages est à cet égard symptomatique⁵. Entre la fin de la

1 F. Engels, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris, Les Editions Sociales, 1960, p. 192 et P. 194.

2 F. de Singly, *La lutte conjugale pour le pouvoir domestique*, *Revue française de sociologie*. XVII, 1976, p. 81-100.

3 Cf. C. Rollet, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République*, Paris, Puf, 1930.

4 K. Marx, *Le Capital*, in *Oeuvres*. Paris, Gallimard, T.I, p.939-941.

5 Sur l'évolution des techniques et du contenu des enquêtes budgets-temps en France Cf. C. Roy, *Les enquêtes budgets-temps: un outil diversement utilisé*, Journées d'étude "Sociologie et statistique" Paris, 15 Octobre 1982. Et plus récents et plus accessibles Cf. C. Roy et G. Grimler, "Les emplois eu temps en France" *Premiers résultats*. Paris, INSEE, 100, juin 1987 et le N° spécial sur

seconde guerre mondiale et le début des années 1960, années à partir desquelles le travail salarié des femmes commence à se généraliser, notamment dans la bourgeoisie, et où les revendications "féministes" concernant la "libération" et le "droit au travail des femmes" sont constituées politiquement c'est-à-dire qu'elles font l'objet de débats publics et légitimes⁶, les enquêtes de ce type sont centrées pour l'essentiel sur ce qu'Alain Girard appelle alors la "pression" qui s'exerce sur les mères de famille qui ont une profession, pression évidemment plus forte que celle que subissent les femmes au foyer, le rôle des maris étant à peine pris en compte⁷. L'analyse consiste, pour l'essentiel en une comparaison entre les emplois du temps des femmes mariées exerçant ou non une activité professionnelle afin de calculer ce qu'on pourrait appeler, selon les termes de l'époque, le "coût familial" du travail salarié: moindre temps de repos, de distraction, etc., mais aussi moins de temps consacrés aux tâches ménagères et aux soins des enfants.

En revanche, dans l'enquête menée par Madeleine Guilbert, Nicole Lowit et Joseph Greusen entre octobre 1963 et janvier 1964, dans le cadre du CNRS, la comparaison porte plus entre les budgets-temps des hommes et des femmes ayant une activité professionnelle. Elle fait apparaître que le temps consacré par les hommes aux activités domestiques est peu important⁸. Ce sont les mêmes catégories d'activités qui sont utilisées dans ces enquêtes, mais l'objet de la comparaison se déplace: il ne

"les emplois du temps des français" Cf. Economie et statistique, 223, juillet-août 1989.

- 6 Cf. entre autres, Le sexe du travail. Structures familiales et système productif. Grenoble, Pug, 1984.
- 7 Cf. A. Girard, Le budget-temps de la femme mariée dans les agglomérations urbaines, Population, oct.-déc.1958, p. 614 et le tableau, p. 606-607. Alain Girard reprend pour l'essentiel les catégories et la méthodologie de l'enquête qu'avait menée en 1947 Jean Stoezel sur ce sujet, dans le cadre de l'Ined, Cf. J. Stoezel, L'étude du budget-temps de la femme dans les agglomérations urbaines, Population, janv.-mars 1948, p. 47-62.
- 8 M. Guilbert, N. Lowit et J. Greusen, "Enquête comparative de budgets-temps", Revue française de sociologie, oct.-déc. 1965, p. 487-512 et "Les budgets-temps et l'étude des horaires de la vie quotidienne", Revue française de sociologie, avril-juin 1967, p. 169-183.

s'agit plus de mettre au jour le rôle social de la mère au foyer, mais de montrer et de démontrer à l'aide d'instruments de mesure standards et neutres, l'inégalité des hommes et des femmes face aux différentes tâches qu'ils sont amenés à assumer au sein de la famille.

LA STRUCTURE DU POUVOIR CONJUGAL

Si, Yannik Lemel en 1966 et 1967, poursuit à l'INSEE la tradition des enquêtes budgets-temps menées à l'Ined pendant les années 1950 mais en insistant moins sur les fonctions familiales des femmes "inactives" et plus sur l'emploi différentiel du "temps libre" et du "temps personnel", retraduction en termes d'époque, de la thématique familialiste de la période précédente⁹, en revanche, la recherche d'Andrée Michel sur "l'activité professionnelle de la femme et la vie conjugale", réalisée au même moment (1966)¹⁰ rompt avec les enquêtes objectivistes des grands instituts étatiques de production statistique, en délaissant l'étude des budgets-temps pour celle concernant plus directement les effets du travail de la femme sur la répartition de l'autorité entre les conjoints¹¹.

-
- 9 "En résumé, les hommes, que ce soit le dimanche ou en semaine, disposent de plus de temps libre et de plus de temps personnel que les femmes actives. C'est donc qu'ils ne sont soumis qu'à la seule contrainte d'activité et consacrent une part faible de leur temps aux éventuels enfants ou aux autres activités ménagères", Cf. Y. Lemel, "Le temps des citoyens", Paris, Les Collections de l'Insee. M 33, mars-avril 1974, p. 37.
- 10 A. Michel, Activité professionnelle de la femme et vie conjugale. Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1974.
- 11 A la fin des années 1950, Marie-José et Paul-Henri Chombart de Lauwe et le groupe d'Ethnologie sociale (CNRS) ont fait une enquête par questionnaire moins sur les comportements que sur les représentations de "la femme dans la société" et dont la problématique annonce celle qui sera à l'origine de la plupart des enquêtes sur les "femmes au travail" ou le "travail domestique" dans les années 1960 G""égalité" des rôles des conjoints dans le couple, travail salarié de la femme et ses effets sur la vie familiale, "répartition" des tâches à la maison, etc.) Cf. M-J. et P-H. Chombart de Lauwe, M. Huguet, E. Perroy, N. Bisseret, La femme dans la société. Paris, CNRS, 1963.

Ce travail inspiré de travaux américains menés dans les années 1950¹² informe autant sur l'objet lui-même que sur ce qui devient un des nouveaux topiques des recherches en sciences sociales au milieu des années 1960, notamment en sociologie, et dont l'origine tient peut-être au fait que ce sont surtout des femmes qui investissent alors cette "zone sinistrée de la sociologie", selon l'expression d'Edward Shorter, qu'était en France et à cette époque, la sociologie de la famille. En effet, les relations entre conjoints sont appréhendées dans cette enquête à partir de catégories qui participent de ce qu'on pourrait appeler une sociologie de la démocratie conjugale. Elles apparaissent avec une grande évidence dans les questions dont les réponses servent à établir des "scores" qui mesurent peut être moins ce qu'ils sont censés évaluer, à savoir les rapports de force domestiques, que ceux que les personnes interrogées - des femmes exclusivement - entretiennent avec cette problématique qui commence alors à dépasser le cercle des milieux intellectuels et à être constituée politiquement¹³. Cette nouvelle vision du couple - "égalitariste" - est désormais publique - le rôle de la presse féminine à laquelle collaborent beaucoup de ces chercheurs est essentiel - et légitime - c'est en 1965 que sera votée la loi portant réforme des régimes matrimoniaux - ce qui explique peut être la faible distance, encore qu'inégale selon les classes sociales, entre la représentation implicite des rapports conjugaux contenue dans le questionnaire et celles qu'en ont apparemment, ou mieux pour les apparences, les acteurs sociaux.

Ainsi le "score d'autorité du mari" est construit à partir de dix questions posées aux interviewées et qui sont relatives aux prises de décision pour le choix des vacances, les dépenses consacrées aux achats mensuels, l'achat des appareils électroménagers, les aménagements portés au logement, le choix du

mari entre plusieurs situations, la vie professionnelle de la femme, le choix des lectures communes, le choix d'un appartement ou d'une maison, le choix des amis, les décisions relatives à l'éducation des enfants. L'élaboration des autres scores, celui de "l'accomplissement des tâches domestiques dans le couple", sont marquées par les mêmes présupposés, particulièrement apparents dans l'échelle de "non-conformisme" construite à partir de ces cinq questions: "que pensez-vous des affirmations suivantes:

- 1) Pour une jeune fille, la meilleure préparation au mariage c'est de suivre un enseignement ménager ?
- 2) La vocation de la femme est de rester au foyer ?
- 3) L'activité professionnelle de la femme est dans l'intérêt de tout le groupe familial ?
- 4) La femme qui n'a pas de profession n'a vraiment jamais d'indépendance ?
- 5) L'activité professionnelle de la femme lui permet de développer sa personnalité ?

On ne peut s'étonner des résultats que les présupposés de l'enquête impliquaient. Les uns concernent les effets du travail salarié de la femme sur la structure du pouvoir conjugal. Tout d'abord le pouvoir lui-même: "seul le travail salarié de la femme ou l'activité lui procurant un revenu personnel lui permet d'améliorer très significativement sa position dans la balance du pouvoir dans le couple"¹⁴. Puis la répartition des tâches domestiques entre les conjoints: "plus la situation professionnelle de la femme s'améliore, plus elle dispose de ressources pour exiger la participation du mari aux tâches domestiques et réduire la sienne"¹⁵. Enfin le "modernisme": "plus la femme s'intègre à la vie professionnelle, plus elle rejette l'idéologie traditionnelle des rôles des sexes dans la famille et dans la société"¹⁶.

Les autres redoublent les précédents et en donnent tout le sens sociologique, notamment l'échelle des scores de "non conformisme" qui reproduit presque exactement celle de la

12 Notamment de Reuben Hill (Cf. "Decision making and the family life cycle" in E. Shanas et G. Streib (eds), Social structure and the Family : Generational Relations, Prentice Hall, 1965, p. 113-139), de Robert Blood et de Donald Wolfe (Husbands and Wives, The Free Press of Glencoe, 1960), etc.

13 Cf. R. Lenoir, "Social History of Family Politics in France, in J-S. Ambler (ed.), The French Welfare State, New-York University Press, New-York and London, 1991, p. 144-186.

14 A. Michel, op. cit., p. 43.

15 id., p. 75.

16 id., p. 93.

hiérarchie sociale: "l'idéologie traditionnelle relative au rôle des sexes paraît intervenir de façon appréciable dans la spécialisation des rôles domestiques dans les familles des femmes au foyer, de commerçants et artisanes et des ouvrières, tandis qu'une idéologie moderniste intervient au contraire pour rendre plus flexible la répartition des rôles domestiques chez les employés et les femmes cadres"¹⁷.

POSITION SOCIALE DES AGENTS SOCIAUX ET EFFETS D'IMPOSITION DE PROBLÉMATIQUE

La question de la "démocratisation conjugale" et plus généralement celle de l'égalité des sexes dans les rapports de travail professionnel ou domestique, est, du point de vue des professionnels, politiques, moralistes, spécialistes des sciences sociales, etc., c'est-à-dire de ceux qui font ou commandent ce type d'enquêtes, une question politiquement constituée qu'il pose désormais comme telle à des agents inégalement à même d'appliquer dans leur réponse des schèmes politiques. Plus encore que les enquêtes d'opinions ou de comportements proprement politiques dans lesquelles, comme l'a montré Pierre Bourdieu, les questions ne peuvent susciter de ceux qui sont dépourvus de compétence spécifique, que des réponses inappropriées parce que, se rabattant au plan de leur expérience ordinaire, ils produisent des réponses de type éthique¹⁸, les enquêtes sur la famille, qui ne sont rien d'autre que des enquêtes sur la morale domestique et qui donc appellent apparemment des réponses engendrées sur le mode éthique, opèrent néanmoins un détournement de sens. En effet, alors même qu'elles correspondent le plus souvent à l'expérience pratique des agents, la verbalisation qu'exige nécessairement la passation d'un questionnaire suppose de la part de ces derniers un rapport à la pratique qui n'est pas entretenu selon la même modalité dans les différentes classes sociales.

En particulier, les membres des classes populaires loin, comme l'a montré William Labov, d'être inaptés à ce qu'il appelle "le comporte-

ment verbal"¹⁹, ne cherchent pas à vérifier si leur pratique est fondée en vérité ou, à tout le moins, à poser le problème du fondement de leur pratique. Or la situation d'enquête induit pour une part ce type de comportement réflexif sur la pratique qui est plus ou moins constitutif selon les classes de la pratique elle-même des agents²⁰. De sorte que les études sociologiques sur les relations familiales qui recourent au questionnaire comme moyen d'investigation, recueillent presque toujours moins les pratiques elles-mêmes que la mise en forme verbalisée de ces pratiques à laquelle, parfois, se conforment d'eux-mêmes les enquêtés en recourant à des stéréotypes passe-partout ou procède presque inévitablement toute entreprise de codage et de classification²¹.

Ce détournement de sens est encore plus accentué lorsque les questions et les réponses auxquelles elles donnent lieu, renvoient à l'enjeu d'une lutte sur laquelle les agents sont inégalement informés ou aptes à les concevoir comme telles. Alors que pour les questions explicitement politiques, le champ de prises de position est relativement balisé et connu, celles qui concernent la famille, encore au début des années 1960, ne sont pas aussi marquées de ce point de vue. Même s'il existe des appareils permanents autorisés à produire les réponses en matière de morale familiale (églises, ordre des médecins, corps de juristes, associations familiales, Académie des sciences morales et politiques, presse féminine, associations de femmes, etc.), elles ne jouent pas encore, à cette époque, ce rôle de guide et d'orienteur de "l'opinion", sauf lorsque cette dernière est mobilisée à ce propos, comme ce fut le cas lors des débats sur les lois relatives à la contraception (1967) et à l'avortement (1975). De sorte que dans l'enquête d'Andrée Michel, par exemple, les femmes des classes populaires comme celles des fractions en déclin des petites classes moyennes (souvent issues elles-mêmes de ces classes) ont répondu à des questions qui ne prenaient tout leur sens que par référence à une problématique politique, sans qu'elles aient toujours eu les instruments dont disposent habituellement ces catégories

17 id., p. 94.

18 P. Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Les Editions de Minuit, 1979, p.507-508.

19 W. Labov, *Le parler ordinaire*, Paris, Les Editions de Minuit 1978, T.1, p. 111-158.

20 Cf. L. Boltanski, *Prime éducation et morale de classe*, Paris, EPHE et Mouton, 1971, p. 79-82.

21 Cf. P. Bourdieu, "A propos de la famille comme catégorie réalisée", *Actes de la recherche en sciences sociales*. 100, déc. 1993, p. 32-38.

pour répondre politiquement à des questions produites par cette avant-garde éthique qui se recrutait, alors, surtout dans les seuls milieux intellectuels²² et dont le contenu n'était guère diffusé par les appareils politiques ou syndicaux proches des classes dominées²³.

L'AMBIVALENCE DES NON-RÉPONSES DANS LES ENQUÊTES SUR LES PRATIQUES FAMILIALES.

Pierre Fougeyrollas qui, à notre connaissance, a été un des premiers, en France, à faire une enquête par questionnaire sur les rapports entre les conjoints (en 1949-1950) mentionne les difficultés qu'il a rencontrées chez les membres des milieux populaires qui, en grand nombre, refusaient de répondre à des questions relatives à ce qui était considéré par eux comme du domaine de leur vie privée²⁴. Plutôt que d'interpréter immédiatement ces refus de réponses comme la manifestation d'une résistance à l'exercice d'une des formes nouvelles d'expression de l'opinion, ou de manipulation et de domination politiques²⁵ - l'enquête, de ce point de vue, se substituant selon un continuum observable dans le cours du temps à l'interrogatoire de type policier en passant par les visites du médecin et de l'assistante sociale pour déboucher sur cette forme sublimée d'investigation qu'est le questionnaire anonyme²⁶ - on peut, avec Nicole Tabard, s'interroger sur le mode de production des non-réponses et des réponses, et, lorsque réponse il y a, des réponses positives ou négatives, sans privilégier

un mode particulier de réaction à la situation d'enquête²⁷.

Ainsi à propos d'une série de questions concernant le travail de la femme posées dans le cadre d'une enquête sur "Les besoins et aspirations des familles" effectuée en 1971 pour le compte de la Caisse nationale d'allocations familiales²⁸, elle observe que certaines catégories d'allocataires de cette institution répondent systématiquement par oui ou par non et que les critères sociaux habituellement utilisés pour caractériser les individus (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, niveau d'instruction, etc.) et, du même coup, les constituer comme des facteurs explicatifs des réponses, ne sont pas pertinents. Comme l'analyse l'auteur, "le 'non' a plus de sens que le 'oui' "pour ce type de questions, car, même si les réponses négatives sont motivées par des arguments différents, voire opposés, elles sont le fait de femmes qui, contrairement aux apparences, ont une opinion, qu'il s'agisse de femmes intégrées à des groupements divers (syndicat ou parti politique pour les plus "radicales", associations familiales ou religieuses pour les plus "modérées") et donc, au moins a priori, moins vulnérables à la "pression" qu'engendre la passation d'un questionnaire, c'est-à-dire à l'imposition d'une problématique qu'incarne l'enquêteur, en l'occurrence le représentant de la caisse d'allocations familiales. A l'inverse, les réponses positives émanent d'une population dont les seuls critères d'homogénéité sont la dépendance à l'égard de l'institution prestataire des services auxquels elles recourent et l'isolement social, quelle que soit la cause de ce dernier.

C'est dire que même pour une question qui se pose pratiquement aux agents - Benoît Riandey a établi avec les données de la même enquête que les questions se rapportant au travail de la femme étaient précisément celles qui divisaient le plus fréquemment les couples²⁹, enquête menée, il faut le rappeler, au moment même où le travail salarié des femmes était en plein essor et faisait l'objet de débats publics, de régle-

22 Cf. L. Boltanski, "Les usages sociaux du corps", Annales E.S.C., janv.-fév. 1971, p. 205-233.

23 Cf. M. Maruani, Les syndicats à l'épreuve du féminisme, Paris, Syros, 1979.

24 Il s'agissait de questions concernant la gestion du budget, l'obtention de l'argent de poche, le choix des vêtements, la fréquentation des cafés, la lecture des livres, les sorties après le dîner, le lavage de la vaisselle, etc. Cf. P. Fougeyrollas, Prédominance du mari ou de la femme dans le ménage. Une enquête sur la vie familiale, Population, janvier-mars 1951, p. 85.

25 Cf. par exemple, F. de Singly, La gestion sociale des silences, Consommation, 4, octobre-décembre 1982, p. 41-47.

26 G. Leclerc, L'observation de l'homme, une histoire des enquêtes sociales, Paris, Seuil, 1979, p. 86-101.

27 N. Tabard, Refus et approbation systématiques dans les enquêtes par sondages, Consommation, 4, 1975, p.59-76.

28 N. Tabard, Besoins et aspirations des familles et des jeunes, Paris, CREDOC/CNAF, 1974.

29 B. Riandey, Opinions comparées au sein du couple, thèse de 3e cycle, Paris, Université de Paris VI, 1973.

mentations, etc.³⁰ - les réponses enregistrées dans le cadre d'une situation d'enquête, sont fortement médiatisées par l'univers, plus ou moins nettement balisé et clairement marqué, des réponses préétablies et le rapport socialement déterminé que les agents entretiennent avec lui.

TRAVAIL SOCIAL DE SUBVERSION ET ÉVOLUTION DU DROIT.

Aussi est-il peut-être nécessaire de recourir à des indicateurs plus objectifs que des réponses à des questionnaires *ad hoc* ou des unités de temps passées à des activités dont les définitions, comme le remarque Nicolas Herpin, qui énonce à ce propos un des présupposés implicites des enquêtes budgets-temps, sont telles que seuls des facteurs non sociaux, comme "la taille du ménage, la présence d'enfants notamment en bas âge et l'activité professionnelle de l'épouse", quelles qu'en soient la nature et le statut, sont pertinents³¹, pour apprécier la transformation des rapports de force entre les conjoints qui a nécessairement accompagné l'accroissement de la scolarisation et le développement du salariat des femmes. A cet égard, l'évolution du droit de la famille pendant cette période dans la mesure où il sanctionne et légitime l'évolution de ces changements qui ont affecté, dans une

multitude de foyers, le contenu et les modalités des relations conjugales est peut-être un meilleur indicateur.

Si l'on peut - mais est-ce dépasser l'intuition commune ? - ramener la vie conjugale en tant que "lutte pour le pouvoir domestique" à la confrontation des "ressources" des conjoints, il va de soi que la certification scolaire du capital culturel des femmes - dans les catégories qui disposent de cette espèce de capital - et la valorisation des diplômes sur le marché du travail constituent des "atouts" pour reprendre les termes de l'analyse de François de Singly, notamment en ce qui concerne le partage des responsabilités parentales et la gestion de la vie économique et culturelle du ménage. Mais ce qu'oublie une telle analyse ce n'est pas seulement, comme le mentionne l'auteur lui-même, la prise en compte de la spécificité de la nature des relations familiales qui fait que "ce n'est pas toujours le plus fort qui gagne"³², mais aussi ce qui fait que de tels moyens puissent devenir des armes dotées d'efficacité.

Mais cette efficacité ne se trouve pas, telle une substance, dans la détention d'un diplôme, l'exercice d'une activité professionnelle, la possession d'un patrimoine, etc. Elle résulte d'un travail collectif qui a eu pour effet d'imposer une nouvelle représentation des rapports conjugaux et plus généralement une nouvelle morale familiale. Cette entreprise a consisté pour l'essentiel en un travail de dénonciation et d'annonciation par lequel certaines catégories sociales de femmes ont construit des liaisons entre leurs situations particulières et des ensembles collectifs plus ou moins institutionnalisés (des "groupes de femmes" au ministère des droits de la femme, etc.), aux formes les plus disparates (de la manifestation à l'association reconnue d'utilité publique en passant par la création d'une presse spécialisée, etc.).

C'est par cette opération de généralisation que tendent à être renversés les principes dominants qui commandent la vision du monde social, en particulier, celle des rapports entre conjoints, de sorte que de ce travail de collectivisation de revendications singulières qui rencontrent les attentes socialement fondées de multiples individus (du fait, notamment, de l'accroissement du niveau

30 Cf. M. Huet, La progression de l'activité féminine est-elle irréversible ? *Economie et statistique*, 145, juin 1982.

31 "[Les travaux sur les budgets temps] ont établi, écrit-il, que le temps occupé par les activités hors travail est caractérisé par une forte inertie des activités obligatoires. Pour les autres, les écarts par rapport à l'emploi du temps moyen sont dûs principalement aux caractéristiques démographiques des individus et des ménages auxquels ces individus appartiennent et non à la catégorie sociale ou au niveau d'éducation" Cf. N. Herpin, Le temps comme ressource individuelle, Journée d'étude "Sociologie et statistique", Paris, INSEE, Société française de sociologie, 1982, *ronéo*, p. 11. Pour une comparaison des budgets-temps, à cette époque, selon les catégories sociales Cf. C. Roy, "Les activités quotidiennes des français: différences entre catégories sociales", *Données sociales 1981*. Paris, INSEE, 1981, p. 271-279. On peut s'étonner que cet instrument de mesure de la structure des activités ne fasse pas apparaître par exemple, pour les "loisirs" dont on sait, au moins depuis Thorstein Veblen, la valeur distinctive (Cf. T. Veblen, *Théorie de la classe de loisir*. Paris, Gallimard, 1970).

32 F. de Singly, "La lutte conjugale pour le pouvoir domestique", *art. cit.* p. 98.

scolaire) découle cette force qui, seule, donne sens et valeurs aux "ressources" constituées, dans la plupart des études sociologiques, comme "individuelles" dont disposent les femmes dans leur lutte pour la redéfinition de leur position dans la structure familiale. Sous ce rapport, la prise en compte de l'effet du droit en ce domaine est nécessaire, moins, comme le constate Durkheim, parce qu'il exerce une fonction "d'enregistrement", en l'occurrence de l'évolution - au moins au niveau des représentations publiques et donc des représentants patentés en ce domaine - des rapports de force conjugaux que parce qu'il "fixe" et "consolide", toujours selon l'expression de Durkheim, les situations et qu'il convertit en armes légales et légitimes des moyens qui, sans sa sanction, ne le seraient pas, qu'il en autorise l'usage, etc.³³.

En France c'est dans les années 1960 qu'a commencé à être remodelée la législation en matière familiale qu'il s'agisse des régimes matrimoniaux (1965), de l'autorité parentale (1970), de la filiation (1972) ou du divorce (1975), etc. Les lois sont marquées par un objectif commun (qui, du reste, est toujours d'actualité !): "démocratiser" les relations familiales, qu'il s'agisse de celles entre les conjoints ou de celles qui lient les parents et les enfants. Ce sens de l'évolution, comme le rappelle Jean Carbonnier, va d'une sorte "d'autocratie du mari-père" à une "autonomie" des différents agents qui composent la famille³⁴. Sous ce rapport, les lois assurent une plus grande égalité des conjoints tant en ce qui concerne l'exercice d'une activité professionnelle et celui de l'autorité parentale que la gestion des biens du couple.

LE DROIT DE LA FAMILLE COMME INDICATEUR DES RAPPORTS CONJUGAUX.

Cependant l'étude d'Irène Théry sur l'attribution du droit de garde après le divorce rappelle qu'au-delà des principes égalitaristes inscrits dans l'évolution du droit de la famille, la pratique judiciaire relève d'une logique dont

les fondements semblent être les représentations traditionnelles des rôles parentaux³⁵. Outre le fait que les tribunaux confient, lors d'un divorce, la garde des enfants dans 85% à la mère³⁶, l'analyse des dossiers de requête en modification de droit de garde fait apparaître que les arguments des parties font fréquemment référence aux compétences "naturelles" de la mère et, qui plus est, à celle qui peut s'y substituer, la seconde épouse. Le modèle invoqué pour justifier la garde est celui de "foyer normal", c'est-à-dire celui qui, comme le souligne l'auteur, "efface le divorce" lui-même.

Certes, il ne s'agit que d'arguments de prétoires et qui ne renvoient pas précisément aux théories juridiques dont les lois sont pour une bonne part l'émanation³⁷, mais ils attestent la permanence dans la pratique judiciaire, celle des avocats comme celle des magistrats (les premiers cherchant à ajuster au mieux leur requête à ce qu'en attendent les seconds), des catégories traditionnelles de la division du travail domestique, les seules qui, au moins en cas de conflit ouvert et officiel ont encore suffisamment de généralité et de légitimité pour avoir toujours cours³⁸. Et, sous ce rapport, l'observation de la pratique judiciaire qu'on ne saurait réduire à la seule "application" que les juges font de la loi (jurisprudence) et qui devrait englober les pratiques de l'ensemble des agents qui participent à "l'action judiciaire", dont le dossier réuni par les magistrats ne retrace qu'une partie, celles qui correspondent aux règles que la procédure définit, ne peut être que très utile, à condition toutefois de ne pas prendre pour la pratique des agents les stratégies qu'on peut appeler de conformité, montées par les spécialistes, en l'occurrence surtout les avocats, pour mettre

33 Cf. R. Lenoir, "La morale, les mœurs et le droit chez Durkheim", *Droits*, 19, 1994, p. 23-36.

34 Cf. J. Carbonnier, *Cinquante années de transformation de la famille française (1917-1967) in Flexible Droit*. Paris, L.G.D.J., 1979, p. 139-155.

35 I. Théry, La référence à l'intérêt de l'enfant dans la modification du droit de garde après le divorce. Thèse de 3e cycle, Paris, Université Paris V-René Descartes, 1983 et La référence à l'intérêt de l'enfant: usage judiciaire et ambiguïtés in O. Bourguignon, C. Rellu et I. Théry, Du divorce et des enfants. Paris, Puf, Cahiers de l'Ined, 1985.

36 J. Commaille, Familles sans justice? Le droit et la justice face aux transformations de la famille. Paris, Le Centurion, 1982, p. 128-130.

37 Cf. J. Commaille, L'esprit sociologique des lois. Paris, Puf, 1995.

38 Cf. I. Théry, Le démariaage. Paris, O. Jacob, 1993.

sinon les magistrats, au moins la "loi", du côté de leurs clients.

Le droit (auquel il conviendrait donc d'ajouter les conditions judiciaires dans lesquelles il s'exerce) constitue donc un bon "indicateur" dans la mesure où il est aussi, si l'on peut dire, un "incitateur". Si, comme le souligne Durkheim à propos de la règle, qui, selon lui, "ne crée pas l'état de dépendance mutuelle où sont les organes solidaires, mais ne fait que l'exprimer d'une manière sensible et définie, en fonction d'une situation donnée"³⁹, le droit n'est pas, en effet, un principe d'engendrement des pratiques, il reste qu'en tant qu'instrument, qui bénéficie de la force de l'Etat, d'universalisation et de légitimation des pratiques, ou mieux des représentations des pratiques (certes inégalement constitutives des pratiques elles-mêmes), il a pour effet, par le pouvoir de validation qu'il exerce, d'armer ou de désarmer les agents dans leur lutte pour l'imposition de la vision de la répartition du pouvoir conjugal conforme à leur position dans l'univers domestique.

Mais ce qu'on pourrait appeler "l'effet de juridification" a d'autant plus de portée qu'il s'exerce dans les champs dont les principes de fonctionnement sont régis presque mécaniquement par le droit, comme c'est le cas dans les univers bureaucratiques. Or, ce qu'observe Max Weber à propos de certains phénomènes économiques à savoir que "rien n'est plus inaccessible à l'influence du droit que les phénomènes qui découlent des sources les plus fondamentales de l'activité économique"⁴⁰, peut l'être encore plus des phénomènes dits "démographiques", et pour des raisons qui ne sont peut-être pas si éloignées que celles qu'invoque Max Weber à propos de l'économie: pour les entrepreneurs: connaissance rationnelle de leurs intérêts économiques propres et activité régulière et constante (et donc puissante) sur le marché, alors que pour "les initiateurs et organes d'exécution des prescriptions légales, ils n'ont dans ce domaine qu'un intérêt idéal"⁴¹.

C'est dire que les indicateurs juridiques ne sont pas non plus suffisants pour appréhender

la transformation des rapports de force entre les conjoints du fait de l'essor du travail salarié des femmes mariées. Qu'il soit ce "symbole visible", selon l'expression de Durkheim, de l'évolution des conditions des femmes, notamment en matière de droit au travail, ce que d'ailleurs confirment et précisent selon des catégories également juridiques les statistiques de l'emploi, les qualifications professionnelles et scolaires, etc., bref dans un secteur de la vie sociale où le processus de rationalisation, au sens de Weber, est relativement avancé, n'implique pas de facto des transformations dans un univers où si, les normes juridiques ne manquent pas et sont, tout autant garanties, au moins formellement, par l'appareil de coercition du pouvoir politique que le monde du travail, elles ont moins d'autorité effective. Comme le rappelle Max Weber, "la réglementation juridique d'un comportement, en particulier quand elle est rationnellement codifiée, n'est qu'une des composantes du faisceau des motifs qui animent la vie communautaire"⁴².

Aussi la relation entre l'exercice d'une activité professionnelle rémunérée et la position de la femme dans la structure des rapports conjugaux suppose au préalable l'analyse des conditions sociales de production des indicateurs juridiques ou statistiques couramment utilisées pour en mesurer l'état, les modalités, l'efficacité, en un mot, la pertinence. De ce point de vue, on peut se demander si le fait même que cette relation soit l'objet d'une codification juridique (droit de la femme au travail, égalité parentale, etc.), d'analyses sociologiques et économiques, de débats politiques et moraux, ne participent pas de ces modifications qui affectent la structure de l'ensemble des relations familiales et qui résulte pour une bonne part de la transformation des modes d'accès aux positions dans le système social et aux attributs qui leur sont attachés. De sorte que l'objet de l'analyse, au moins à titre méthodique, se déplace: ce qui fait question c'est la teneur même de ces discours d'accompagnement, des représentations de ces transformations, et le

39 E. Durkheim, De la division du travail social. Paris, Puf, 1960, p. 358.

40 M. Weber, Economie et société. Paris, Pion, 1971, p. 349.

41 *Ib.*, p. 345.

42 M. Weber, op. cit. p. 346.

terrain d'observation celui des conditions de leur production⁴³.

CATÉGORIES ÉCONOMIQUES ET VISIONS DU MONDE SOCIAL

Les transformations de l'économie domestique, principalement celle de la bourgeoisie, et de ce fait, de l'économie elle-même, s'accompagnent de ce que Durkheim appelait très justement des "représentations collectives" qui si, comme il le précise dès 1898, "une fois constituée, deviennent des réalités partiellement autonomes"⁴⁴, agit sur des réalités par cette action d'explicitation, de formulation ou mieux d'information (au double sens de façonnement et de diffusion). Les principes de la division du travail sont inséparablement des catégories de répartition et de valorisation des tâches entre les groupes sociaux et des catégories de perception et d'évaluation de ces dernières. La division du travail social est un travail de division, c'est-à-dire une lutte entre des groupes pour imposer les principes d'une vision du monde social qui correspondent et contribuent à la transformation de leurs positions dans l'espace social⁴⁵.

La transformation de l'économie domestique s'explique, certes, par une relation nouvelle au patrimoine corrélatrice de la mise en place d'institutions d'épargne collective, de systèmes de sécurité sociale - et pas seulement, comme on le dit souvent, des seuls régimes de retraite, car l'assurance maladie, les allocations de chômage, les indemnisations des accidents du travail, etc., participent du même processus - et d'instruments bureaucratiques d'appropriation des profits. Elle résulte aussi des luttes qu'on ne saurait assimiler aux "conflits de classes", même si la technologie sociale utilisée reprend parfois l'instrumentation classique des luttes

43 Cf. A. Pitrou, Les politiques familiales - Approches sociologiques. Paris, Syros, 1994 et R. Lenoir, Travail des femmes et politique familiale, Informations sociales. 5, 1987, p. 46-56.

44 E. Durkheim, "Les représentations individuelles et représentations collectives", in Sociologie et philosophie. Paris, Puf, 1973, p. 4.

45 P. Bourdieu, "Espace social et genèse des "classes"", Actes de la recherche en sciences sociales. 52-53, juin 1984, p. 3-12.

politiquement constituées⁴⁶ (à quoi, d'ailleurs, on réduit abusivement des antagonismes sociaux), parce qu'elle est souvent la seule disponible et qu'elle a acquise une sorte de légitimité et de valeur démonstrative (manifestations, organisations, membres permanents, presses spécialisées, etc.)⁴⁷.

On peut se demander si les recherches en sciences sociales, sur la famille et le travail de la femme qui se sont multipliées depuis le début des années 1960, qu'elles émanent d'historiens, de sociologues ou d'économistes, ne tiennent pas aussi de la nature de ce travail symbolique qui recourt à l'appareillage scientifique pour transformer la vision des rapports conjugaux et du même coup contribuer avec la force que constituent la science et ses effets propres de légitimité et de théorisation, à ces transformations⁴⁸.

Ainsi l'évaluation du travail domestique effectuée par exemple par Ann Chadeau et Annie Fouquet pendant une année (48 milliards d'heures représentaient entre 411 et 986 milliards de Francs 1975, soit entre 32 et 77% de PIB⁴⁹ - s'inscrit dans cette lutte - cette "valorisation" - comme le rapporte Annie Fouquet elle-même dans son analyse sur la

46 Cf. C. Tilly, The Rebellions Centrv 1830-1930, Cambridge, M.A., Harvard University Press, 1975.

47 Constituer les luttes des femmes comme une "lutte de classes" fait partie des armes symboliques qui sont à la disposition de celles pour qui la notion de "lutte de classes" et tout le dispositif théorique et l'histoire des mouvements sociaux qui la fonde, a un sens, c'est-à-dire, de ce point de vue, les femmes des milieux intellectuels, qui voient dans cette identification un moyen de renforcer la force et la crédibilité de leur combat, au moins à leurs propres yeux. Cf. par exemple C. Delphy, "L'ennemi principal", Partisans. (Libération des femmes année zéro), Paris, Maspéro, 1972.

48 Cf. R. Lenoir "L'effondrement des bases sociales du familialisme", Actes de la recherche en sciences sociales, 57/58. juin 1985, p. 69-88 et R. Lenoir, "Transformations du familialisme et reconversions morales", Actes de la recherches en sciences sociales. 59, septembre 1985, p. 3-47.

49 A. Chadeau et A. Fouquet, "Peut-on mesurer le travail domestique"? Economie et statistique. 136, septembre 1981.

genèse et la portée de cette étude⁵⁰. Elle montre en particulier comment des stratégies inséparablement professionnelles intellectuelles et morales - dont le principe est dans la relation qu'entretient un institut de statisticiens d'Etat qui forme lui-même un champ et le champ des luttes politiques et idéologiques - entraînent d'abord la reconnaissance, à l'origine ambiguë, de l'enjeu proprement scientifique que constitue cette estimation, puis sa constitution comme objet légitime de connaissance et d'études.

Ce faisant, elle décrit les implicites de ce qu'on pourrait appeler, étant donné l'objet, la "valorisation de la valeur du travail domestique" dans le champ des économistes dont on trouve des indices dans les travaux de Gary S. Becker et de Reuben Gronau, et plus généralement l'essor d'un nouveau marché d'études pour les économistes, celui des activités non marchandes, lié à l'accès des pays en voie de développement à l'indépendance et qui cherchent à se doter d'une comptabilité nationale quantifiant les échanges non-marchands, etc. L'activité domestique acquiert ainsi une sorte de dignité "économique" grâce à la valorisation monétaire qui lui donne, au prix d'un artifice volontaire et revendiqué comme tel (l'ironie n'est pas toujours du côté qu'on croit...), le même statut que les activités productives évaluées dans le cadre de la comptabilité nationale. Comme l'écrit l'auteur, "le rapprochement avec le PIB donne un nouveau regard sur les activités de la vie privée"⁵¹.

Malgré la diffusion des résultats des études en sciences sociales dans la presse⁵², voire la

présence des chercheurs eux-mêmes dans les médias, notamment à propos de tout ce qui concerne les différents aspects de "la vie quotidienne", de "la vie de famille", bref de la morale, la formalisation scientifique des problèmes sociaux et la légitimité qui l'accompagne ne suffit pas à transformer la vision commune du monde social. L'efficacité proprement scientifique - comme, dans une autre logique et avec une autre force, celle du droit - tient au fait que les "problèmes" qu'étudient les sciences sociales et qu'elles reconnaissent comme tels, ont presque toujours fait l'objet d'un travail préalable de constitution dans les différents champs de la pratique sociale, ce qui est le cas, comme le rappelle Annie Fouquet, des femmes depuis l'apparition des mouvements féministes qui sont eux-mêmes une forme "cristallisée" - une formation au sens propre du terme - de revendications multiples et diffuses et les réactions dans le champ politique qu'ils ont provoquées.

C'est dans cette rencontre entre des problématiques socialement et scientifiquement constituées, même et comme nécessairement sur la base de malentendus qu'on pourrait dire structurels, rencontre qu'organisent colloques, commissions et autres comités, bref c'est dans ces lieux de médiation entre le champ scientifique et le champ politico-administratif (plus exactement entre leurs représentants respectifs) que les nouveaux principes de perception du monde social deviennent des principes d'action et, de ce fait, de nouvelles catégories de vision et de division de l'espace social-

50 A. Fouquet, "La valorisation du travail domestique", Paris, Insee, Société française de sociologie, journée d'études "Sociologie et statistique", 15 octobre 1982, ronéo.

51 A. Fouquet, loc. cit. p. 127. Et plus généralement, Cf. C. Delphy and D. Leonard, Familiar Exploitation, a New Analysis of Marriage in Contemporary Western Societies. Policy Press, Cambridge, 1992.

52 Le dossier de presse relatif à son étude est exemplaire de l'écho qu'ont certaines études, provenant le plus souvent d'instituts qui comme l'Insee, l'Ined ou le Cerc, et à la différence de ceux qui dépendent de l'Université et du CNRS, réunissent des statisticiens d'Etat, c'est-à-dire des agents dont la production est en quelque sorte garantie par l'Etat.